

Carte Nationale d'Identité MAJEUR /PASSEPORT

Service en ligne

Site <https://predemande-cni.ants.gouv.fr> **Nécessite la création d'un compte et d'une adresse mail valide**

Comment je procède sur le site internet ?

1. Je crée mon compte ANTS ou Je m'identifie avec France connect

Si vous avez déjà créé un espace sur le site :
Impôts.gouv.fr, Ameli.fr, Loggin LaPoste
Vos identifiants de connexion vous permettent d'accéder à votre espace.
Il vous suffit de cliquer sur la fenêtre droite de l'écran
« S'identifier avec France connect »

2. **Vous recevrez un 1er mail** vous demandant d'activer votre compte, en cliquant sur un lien : vous aurez un dernier formulaire à remplir afin de choisir, entre autre, votre mot de passe

3. **Après avoir rempli ce formulaire, vous serez directement connecté à votre compte.** Vous pourrez commencer vos démarches en ligne.

4. Je remplis mon formulaire de pré-demande CNI en ligne

(rubrique Mon Espace > Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité).

- Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par mel un **récapitulatif de pré-demande** sur lequel figure, notamment, le **numéro de la pré-demande** et un **QR code** qui seront nécessaire pour finaliser votre pré-demande en mairie.

5. **En parallèle, vous recevrez un second mail** vous indiquant l'identifiant qui vous a été attribué. **Avec cet identifiant et le mot de passe que vous avez choisi**, vous pourrez accéder à votre compte pour éventuellement réaliser une autre démarche, ou compléter une démarche entamée.

6. Attention, l'enregistrement d'une pré-demande est possible uniquement si vous avez **acheté un timbre fiscal dématérialisé**, en cas de perte ou de vol de votre CNI (l'achat d'un timbre fiscal dématérialisé est intégré dans la démarche de la pré-demande)

Et après avoir effectué ma pré-demande CNI en ligne ?

Présence du demandeur obligatoire au dépôt du dossier

1. Je contacte [une mairie proche équipée du dispositif de recueil d'empreintes](#)
Saissac 04 68 24 40 22, Carcassonne 04 68 77 71 26 ou 04 68 77 71 28 sur RDV uniquement
2. Lors de mon déplacement en mairie,
 - J'apporte mon **numéro de ma «Pré-demande CNI»**, indispensable à la mairie,
 - J'apporte également le **numéro de mon timbre dématérialisé**, si je n'imprime pas le récapitulatif de ma pré-demande,
 - J'apporte également les **pièces justificatives (photos d'identité, justificatif de domicile ...)** nécessaires à la constitution de ma demande de CNI.

Comment cela se passe en mairie ?

L'agent de mairie :

- rappelle votre pré-demande de CNI dans le système informatique grâce au numéro de pré-demande ou grâce au QR code présent sur votre récapitulatif,
- vérifie les autres pièces de votre dossier,
- procède au recueil de vos empreintes,
- vous délivre un récépissé de demande de CNI sur lequel figure le **numéro de votre demande de CNI**.

Grâce à ce numéro de demande de CNI, vous pourrez :

- Suivre l'avancement de la production de votre CNI en ligne à cette adresse,
- Suivre les différentes étapes de votre demande de CNI directement sur votre compte usager de l'ANTS.

Liste des pièces à fournir

Carte Nationale d'Identité /PASSEPORT MAJEUR MINEUR

Présence du demandeur obligatoire au dépôt du dossier

Mairie équipée du dispositif de recueil d'empreintes

Sur RDV uniquement

Mairie de Saissac
04 68 24 40 22

Mairie de Carcassonne
04 68 77 71 26 ou 04 68 77 71 28

MAJEUR	MINEUR

Passeport 86 € : en timbre fiscaux

Carte Nationale d'identité : Gratuit

Gratuit si renouvellement, modification d'état civil ou d'adresse

2 Photos d'identité (récentes et identiques, fond clair, tête nue)

Justificatif de domicile de – de 3 mois au nom de l'utilisateur

(Facture d'électricité, de gaz ou d'eau, téléphone fixe ou portable)

Personnes hébergées joindre en plus l'attestation de l'hébergeant + original de sa pièce d'identité

Carte d'identité sécurisée française

PERTE, VOL de la Carte Nationale d'Identité

En supplément des pièces demandées ci-dessus :

- 25 € en Timbre fiscal (bureau de tabac ou Trésor Public)
- Déclaration de perte ou vol (Gendarmerie ou Mairie)
- Copie intégrale de l'Acte de naissance en original (mairie)

Important : Si vous ou vos 2 parents, êtes nés à l'étranger vous devez fournir un justificatif de votre nationalité, (Certificat de tribunal, décret de naturalisation ou déclaration d'acquisition de la nationalité)